

SELARL
GOBERT PLASSY-SZYPULA
ET ASSOCIES

Sébastien GOBERT
Nicolas Emmanuel SZYPULA
Pierre BENARD
Commissaires de Justice
26 Avenue Gustave Delory
Entrée B - Résidence Rambouillet
59100 ROUBAIX
☎ : 03.20.89.40.00
☎ : 03.69.20.14.73
✉ : huissiers@gs-huissiers59.fr
Site web : <http://www.gs-huissiers59.fr>
Paiement par carte bancaire
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
IBAN N° FR 63 40031 00001 0000333918D 62 BIC
N° CDCG FR PP



ACTE
DE COMMISSAIRE
DE
JUSTICE
EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE : LUNDI DIX NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS

A LA DEMANDE DE :

SA CREDIT FONCIER DE FRANCE, inscrite sous le N° 542029848 au registre du commerce et des sociétés de PARIS, dont le siège social est à (75013) PARIS 13ÈME, 182 Avenue de France, représentée par son président directeur général en exercice

EN VERTU :

D'un acte notarié en forme exécutoire reçu le 27 septembre 2018 et 04 octobre 2018 par Maître Héloïse BRAJOU, notaire à Neufchâtel-Hardelot, contenant un prêt PAS LIBERTE n° 712129A de 103.557,00 € consentis à Monsieur [REDACTED].

D'une requête en date du 08/06/2023 et de la minute d'une ordonnance rendue sur requête par le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Lille en date du 09/06/2023 portant au greffe le numéro 23/168, préalablement présentée à l'occupant du bien rencontré sur place.

Nous, société d'exercice libéral à responsabilité limitée GOBERT PLASSY-SZYPULA ET ASSOCIES, titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de (59100) ROUBAIX, 26 Avenue Gustave Delory, Résidence Rambouillet, l'un des commissaires de justice ou huissiers de justice soussigné

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante : (59100) ROUBAIX, 29 Rue du Bois - Lot N°5 - Apt. au 3ème étage.

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à : Mr BOUCHENEB Younes, ouvrier cariste, né(e) le 29/09/1991 à LARBAA (ALGÉRIE), de nationalité algérienne, demeurant à (59100) ROUBAIX, 29 Rue du Bois - Lot N°5 - Apt. au 3ème étage

Dont la requérante poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 5 juin 2023, et portant sur les biens suivants :

DÉSIGNATION DES BIENS MIS-EN-VENTE :

Sur la commune de ROUBAIX (59100) 29 Rue du Bois .

Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé
Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
LS	48	29 Rue du Bois			34

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO CINQ (5)
un appartement au 3ème étage avec mezzanine

Et les deux cent quarante-deux/millièmes (242/1000èmes) des parties communes générales.

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division ci-après énoncé, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

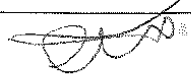


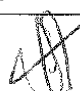
REGLEMENT DE COPROPRIETE – ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'immeuble susvisé a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division, en date du 04/10/2018, publié le 24/10/2018 au Service de la publicité foncière de LILLE 3, sous les références volume 2018 P 13337,


COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	367,96
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	375,63
TVA (20,00 %)	75,13
Débours (Art R444-3)	
Témoin N°1 - VERMERSCH Camille	6,60
Témoin N°2 - LEMBRE Maxime	6,60
Serrurier HAS	180,00
Diagnostiqueur EX'IM	508,00
Total TTC	1 151,96
Acte dispensé de la taxe	

Références : 74862
19/06/2023 -PBE - PVSIMDESC

Et en présence des personnes suivantes, dont le concours a été nécessaire :

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
L'EMBLE	Maxime	Témoin N°1	
VERMERSCH	Camille	Témoin N°2	
DESCATOIRES	Emmanuel	Diagnosticteur	
DELAUNAY	Hervé	Serrurier	

DEW/LDS Frédéric

Police
brigadiers - chef


J'ai constaté ce qui suit :

I - DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION :

Il s'agit d'un petit studio situé au dernier étage de l'immeuble (Porte donnant sur l'escalier). La surface est mesurée par le diagnosticteur équipé et formé à cet effet.

- Entrée / Escalier :

Accès par un bloc-porte en bois avec poignées, plaques de propreté. La porte s'ouvre et se ferme.

La porte donne directement sur un escalier en bois brut, en mauvais état général. Certaines boiseries sont recouvertes d'une peinture en mauvais état général.

La rambarde est chancelante.

Murs recouverts en partie basse d'une peinture usagée. Partie supérieure doublée d'un lambris type PVC, usagé. Des lames sont manquantes derrière un cumulus, monté en hauteur.

A l'aplomb dudit cumulus, je relève la présence d'un tableau électrique pourvu d'une rangée de disjoncteurs différentiels, d'un disjoncteur général et d'un compteur électrique d'abonné type LINKY. L'ensemble est monté à l'intérieur d'un coffrage en bois avec porte. Les gaines électriques sont apparentes au-dessus du tableau.

Un point lumineux par applique, non fonctionnel.

- Petit séjour :

Sol recouvert d'un revêtement stratifié, hors d'usage.

Murs et rampant doublé d'un lambris type PVC, hors d'usage.

Une fenêtre de toit avec double vitrage intact, usagée.

Les appareillages électriques sont descellés, en mauvais état général.

Présence d'une arrivée de plomberie pour radiateur à eau chaude avec robinet, condamnée. Le retour est présent, également condamné. Le radiateur à eau chaude est absent.

Un point lumineux.

- **Coin cuisine :**

Pièce ouverte sur l'escalier et le séjour, en sous-pente.

Sol recouvert d'un revêtement plastifié usagé, gondolé par endroits.

Murs et rampant doublés d'un lambris type PVC, usagé, en mauvais état.

Une fenêtre de toit avec double vitrage intact, ancienne, usagée.

Une grille de ventilation dans le rampant.

Une sortie de câble au plafond avec douille, sans ampoule.

Un ensemble de caissons de cuisine, hors d'usage.

Un plan de travail recevant un évier en inox avec un seul bac, robinet mitigeur.

Les appareillages électriques sont descellés, en mauvais état général.

Un interphone.

- **Salle de bains :**

Accès par un bloc-porte avec poignées, plaques de propreté, le tout étant usagé.

Sol recouvert d'un carrelage usagé.

Murs recouverts d'une peinture hors d'usage, écaillée.

Un lave-mains émaillé avec robinet mitigeur, trop-plein. Une petite crédence carrelée, en mauvais état.

Un éclairage par applique, non fonctionnel.

Un point lumineux au plafond sur lequel est repiqué sommairement une ampoule fonctionnelle.

Une douche, en mauvais état général, avec porte vitrée hors d'usage, receveur sale, en mauvais état. Joint silicone périphérique hors d'usage. Un robinet mitigeur relié à un pommeau de douche via flexible. Support de pommeau. A l'intérieur, les murs sont simplement recouverts d'une peinture totalement hors d'usage.

- **W.C. :**

Pièce en sous-pente, attenante à la cuisine.

Accès par un bloc-porte avec poignées, plaques de propreté, le tout étant usagé.

Sol recouvert d'un carrelage usagé.

Une cuvette avec chasse d'eau. La chasse est fonctionnelle.

Murs et rampant recouverts d'une peinture en mauvais état général.

Une grille de ventilation dans le rampant.

Un point lumineux fonctionnel.

- **Mezzanine :**

Accès par un escalier en bois léger, ancien, usagé et chancelant.

Convecteur électrique arraché du mur, posé à même le sol.

Sol recouvert d'un revêtement stratifié en mauvais état général.

Murs et rampants doublés d'un lambris type PVC, usagé, en mauvais état général.

Une fenêtre de toit avec double vitrage intact, usagée.

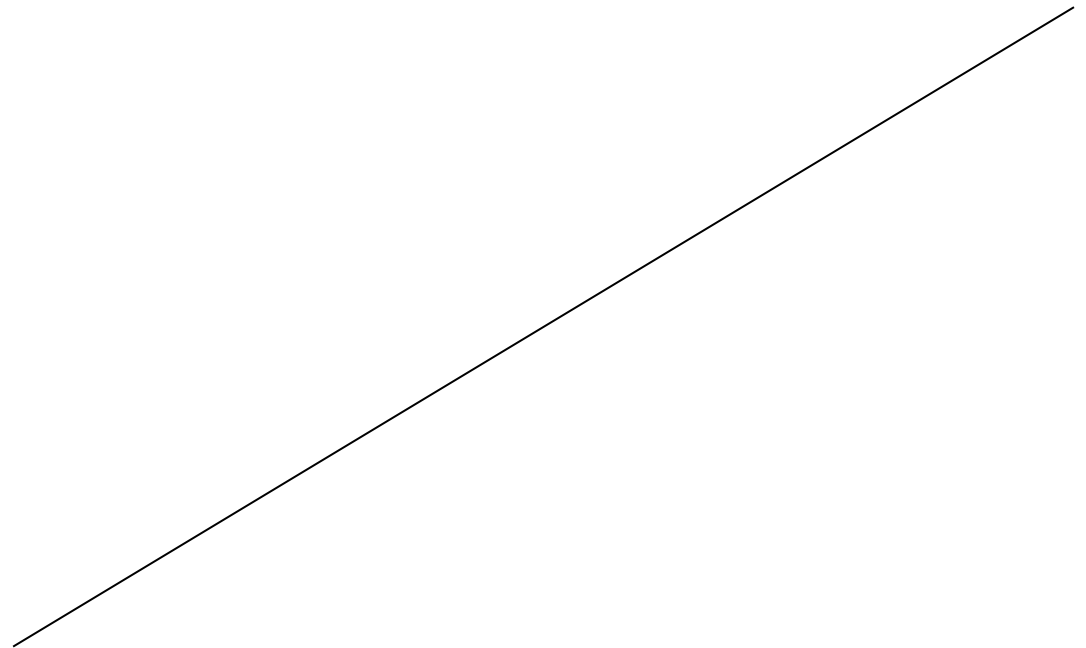
II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT :

Nous rencontrons sur place, lors de l'ouverture de la porte, en présence des forces de l'ordre, un individu refusant de nous décliner son identité ainsi que son titre d'occupation, malgré des demandes répétées.

Joint par téléphone, Monsieur BOUCHENEB Younes, propriétaire poursuivi, indique ne pas connaître la personne rencontrée sur place et que le logement n'est pas loué à sa connaissance.

III – AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Néant.

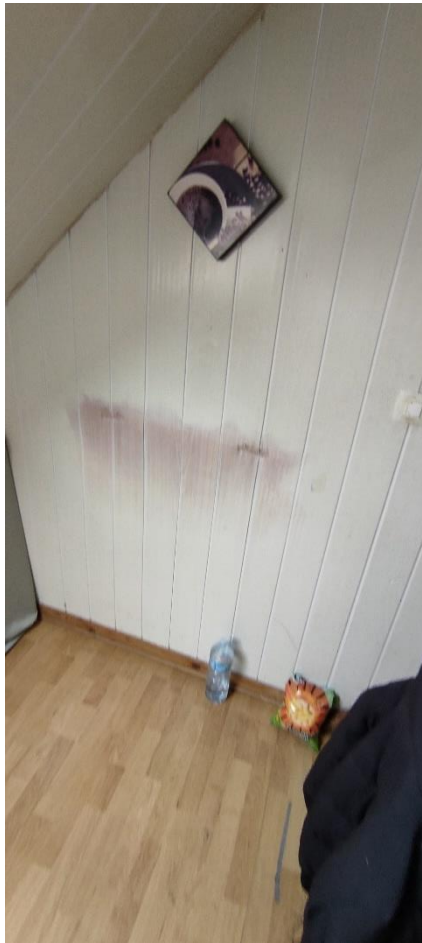












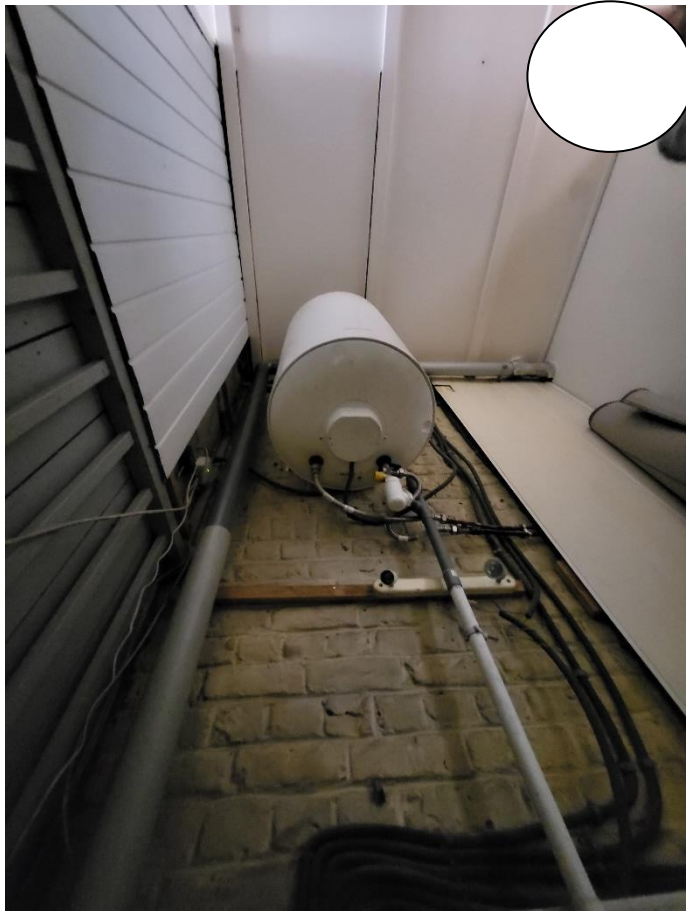
















Mes opérations étant terminées, je me suis retiré.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal sur 17 pages, pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 19/06/2023 à 09H30, pour se terminer le 19/06/2023 à 10H40, pour une durée de 01 h 40.

Pierre BENARD
Commissaire de justice

